



COMMUNE DE SAINT-SAUVEUR 21270

Saint-Sauveur le 09 février 2025,

OBJET : Attestation de défrichement – Parcelle D42

La parcelle D42 a été défrichée au cours de la première quinzaine du mois de janvier 2026. Une entreprise missionnée par l'ONF (Office Nationale des Forêts), gestionnaire du site pour le compte de la commune, est intervenue dans ce travail.

En effet, le peuplement forestier présent dans cette parcelle était dégradé et les signes de dégénérescence déjà avancés ne permettaient pas d'envisager une solution alternative.

L'entreprise PASSARD a été chargée d'exploiter la parcelle ; ce travail comprenant l'abatage des arbres, le débardage des tiges et du branchage.

Fait à Saint-Sauveur le 09 février 2026

Le Maire – Daniel Ruard

